



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Libye

Question écrite n° 118383

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite à nouveau attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la consternante condamnation à mort de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien par la justice libyenne. Pour la deuxième fois, un tribunal libyen a demandé la peine de mort à l'encontre de ces infirmières et de ce médecin étranger accusés, semble-t-il sans preuve, d'avoir inoculé volontairement le virus du sida aux enfants libyens. Il lui demande d'indiquer à la représentation quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que les autorités libyennes n'exécutent pas ce verdict.

Texte de la réponse

La France, tout comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est solidaire de la Bulgarie dans les efforts menés pour aboutir à la libération du personnel médical emprisonné. Les membres du Gouvernement expriment systématiquement notre préoccupation concernant le sort des infirmières bulgares et du médecin palestinien dans leurs entretiens avec leurs interlocuteurs libyens. Le chef de l'État lui-même s'est déclaré publiquement choqué par le verdict du 19 décembre dernier, et il a appelé les autorités libyennes à la clémence. Depuis le début de l'année 2006, la France, en liaison avec l'Union européenne, a entrepris la mise en oeuvre d'un plan humanitaire d'aide aux enfants contaminés. Ce plan consiste principalement en la mise à niveau de l'hôpital de Benghazi où sont soignés les enfants contaminés ainsi qu'en l'accueil dans des hôpitaux français d'environ 180 enfants pour des soins ponctuels. Cette dernière opération a pu être menée sur un financement libyen. D'autre part, la France poursuit son action au sein de l'Union européenne en vue d'obtenir une solution conforme aux normes de la justice internationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118383

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1454

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2855